Les subsides

J'ai écouté la plainte du député mais je ne comprends pas comment il a pu interpréter ainsi mes paroles. Je pense que le système de quotas était une pratique déplorable. De toute évidence le ministre ne tenait pas à ce que cela continue, et a agi en conséquence; de même que le syndicat; et des hauts fonctionnaires tel que M. Robertson, ont pris des mesures sans équivoque; et j'en conclus que tous ces gens-là ont pris des mesures pour y mettre un terme. Le ministre l'a répété maintes fois à la Chambre en réponse aux questions du député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty), du député de Cambridge (M. Speyer) et d'autres également. Le ministre n'a jamais approuvé le système de quotas et il s'est opposé à ce que la pratique soit maintenue. Il suffit de relire ses déclarations pour s'en rendre compte.

• (1620)

J'ai rapporté des propos qui figurent dans les numéros du hansard du 29 novembre, du 19 décembre, du 21 décembre et du 18 janvier. S'il veut vérifier, le député n'a qu'à ouvrir ces numéros du hansard. A mon avis, le ministre a bien assumé ses responsabilités. Il a fait ce qu'il fallait pour faire cesser un procédé inacceptable. Il a fait plus: il est allé jusqu'à demander à quelqu'un de l'extérieur de venir étudier son ministère pour voir s'il n'y aurait pas quelque chose d'autre à améliorer. Nous avons entendu maints députés faire état de choses à mettre au point. Saisissons donc de ces observations la personne chargée de l'examen, en les étayant sur des faits, et non pas seulement sur des fantasmes comme c'est trop souvent le cas à la Chambre.

Le député m'a demandé ce que je pensais. Je lui dirai qu'on n'aurait pas dû mettre en œuvre de régime de contingentement et que le ministre et ses collaborateurs immédiats ont bien fait d'y mettre fin. Je pense qu'il s'agissait en l'occurrence d'une situation isolée et que le ministre a su la prendre bien en main et la faire cesser.

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député dans le même ordre d'idées. Ce qu'il y a de parfaitement clair, c'est que beaucoup de fonctionnaires du Revenu national ont agi de façon tout à fait incorrecte en imposant des contingentements de leur propre initiative. Dans certains cas, si je ne m'abuse, ils ont grandement compliqué la vie au ministre en ne l'informant peut-être pas comme il convenait. Le député ne pense-t-il pas que, non content de confier à un groupe d'étude indépendant le soin de se pencher sur la situation, le ministre devrait prendre des sanctions contre ces fonctionnaires qui ont créé tant de difficultés à certains Canadiens de certains coins du Canada?

M. Fisher: Monsieur le Président, je renverrai le député au hansard d'hier où le ministre a parlé de ces difficultés. Je pense que cela remet les choses dans leur cadre. Il a demandé et obtenu l'assurance que le tort que cela a causé n'était pas punitif. Il a dit hier qu'il n'approuvait pas cette façon de faire, mais il a ajouté qu'il n'estimait pas que les contribuables aient été appelés à supporter une charge odieuse parce que certains cotiseurs auraient réclamé des cotisations exagérées. Telle a été la déclaration du ministre, et j'y renvoie le député. J'estime que le ministre nous a donné l'assurance nécessaire, c'est-à-dire qu'aucun contribuable ne s'est vu imposer une charge odieuse.

M. Taylor: Monsieur le Président, le député affirme que les questions du genre que je viens de poser n'ont pas leur place à la Chambre. Je parlais du principe consistant à recotiser et à recotiser sans cesse. C'est là un usage qui se pratique. Il y a des dizaines, peut-être des centaines de gens au Canada qui sont ainsi pressurés. C'est un principe sordide. Vous devez quand même pouvoir vous occuper du principe, si vous ne voulez pas traiter du cas d'espèce. Je dis que c'est ici qu'il faut parler de ce genre de chose, au plan du principe, en tout cas. J'espère que les députés de l'autre côté de la Chambre ne fermeront pas les yeux sur cette recotisation à répétition. Elle est inadmissible, il faut qu'elle cesse.

M. Fisher: Monsieur le Président, je pense qu'il y a environ 40,000 recotisations chaque année, sur 15 millions de déclarations de revenus. On ne peut pas dire que ce soit exagéré. Dans un régime comme le nôtre, nous devons être en mesure d'évaluer et de revérifier les renseignements fournis par un contribuable. Cette vérification ne constitue pas l'élément essentiel du régime. Les éléments essentiels sont les données initiales et la déclaration du contribuable. L'essentiel, c'est la déclaration et c'est la confiance qui doit exister entre le contribuable et le gouvernement. Toutefois, ce dernier doit avoir le droit de contrôler ou d'agir à titre d'arbitre pour examiner la déclaration.

A mon avis, la procédure d'appel à laquelle on a recours lors de cette réévaluation est trop compliquée et je crois qu'il faudrait la simplifier et la rendre plus accessible, notamment pour le petit contribuable. Nous devrions également faire intervenir des gens de l'extérieur dans les décisions sur les appels, afin d'obtenir l'opinion d'un tiers. On éviterait ainsi les problèmes semblables à celui que le député a exposé. Nous devons approuver la procédure d'appel, mais nous ne pouvons pas nous arrêter à la première étape qui est l'établissement de la cotisation. Nous ne pouvons pas embrouiller la situation. Toutefois, nous pouvons, je crois, améliorer la procédure d'appel.

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Monsieur le Président, j'aurais une observation à faire sur le système de quotas au député qui avait la parole. Nous n'avons pas encore vérifié si des quotas existent dans les services de perception de l'impôt. J'espère que le ministre va examiner la situation et y remédier, car nous savons qu'elle existe là aussi, mais probablement qu'il le nierait.

Ma circonscription est située dans le centre de la Colombie-Britannique, dans une région où se pratique l'élevage bovin depuis l'époque de la ruée vers l'or des années 1800. Elle comprend de très grands ranches et, évidemment, de nombreuses petites exploitations agricoles. La plupart, qui n'étaient que de petites propriétés à l'origine, ont été défrichées à force d'un dur labeur. Il se trouve encore aujourd'hui des gens indépendants et travailleurs qui, pour se lancer en agriculture, achètent des terrains et les défrichent à mesure qu'ils en ont les moyens, et qui travaillent pour payer le prix élevé d'une vie indépendante. A cause de la crise économique, nous avons vu un nombre croissant de propriétaires d'exploitations établies être obligés d'aller gagner en dehors de la ferme les revenus supplémentaires dont ils ont besoin pour faire face à leurs obligations. Cela ne s'est pas passé uniquement dans ma circonscription, mais dans tout le pays. Le ministre de l'Agriculture lui-même a déclaré que 80 p. 100 des agriculteurs de sa circonscription ont un revenu d'appoint.